



# SOUTENIR UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE

## Des mesures concrètes...

La formation continue s'inscrit dans une **démarche globale de développement des compétences et de la réflexivité** par rapport aux pratiques professionnelles et particulièrement celles portées sur la relation avec les enfants, les familles, les professionnels, l'institution (l'organisation), la communauté locale ...

Pour soutenir les professionnels de l'accueil dans leur réflexion et les accompagner dans le développement de pratiques professionnelles adaptées, **l'ONE s'engage** au travers de diverses mesures concrètes.

### L'ANALYSE DES BESOINS ET DEMANDES DE FORMATION

Au courant de l'année 2015, 496 milieux d'accueil ont été sollicités pour répondre à une enquête autour de leurs besoins/demandes de formation. Nous les en remercions vivement.

Les informations récoltées sont en effet utiles au Service de Formations Continues pour définir les priorités annuelles, dans le cadre du Programme triennal, priorités qui orientent les formations à subventionner proposées dans les brochures. Cette démarche objective les thèmes à approfondir prioritairement en formations continues et s'attache à être au plus proche des besoins/demandes des professionnels. Cette enquête sera reconduite en 2016, vous serez peut-être contactés prochainement par votre Coordinateur accueil ou Agent conseil à ce sujet.

### UNE OFFRE DE FORMATION SUBVENTIONNÉE COMPLÉMENTAIRE

L'ONE propose chaque année **une offre d'activités de formations continues**, en partie subventionnées, présentées dans **une brochure**. Cette offre est diffusée durant l'été à l'ensemble des milieux d'accueil 0-3 ans et disponible sur le site Internet de l'ONE.

Un « **addendum à la brochure** » est mis en ligne sur le site Internet de l'ONE pour présenter un complément aux activités subventionnées.

L'addendum reprend l'offre de deux opérateurs supplémentaires : l'EPE (Ecole des Parents et des Educateurs) et la Boutique de Gestion, ainsi qu'une nouvelle activité proposée par le CERE (Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance).

De plus, pour répondre aux nombreuses demandes des professionnels en liste d'attente pour les activités présentées dans l'offre de formations 2015-2016, il est prévu début 2016 de refinancer les activités les plus sollicitées. Cette mesure sera mise en œuvre en fonction des moyens budgétaires disponibles et sur base de critères qui seront communiqués aux organismes de formation.

Les **nouvelles activités** seront présentées sur le site Internet de l'ONE dans le courant du **premier trimestre 2016**.

### EN MATIÈRE DE FORMATIONS, D'AUTRES PISTES...

Dans chaque subrégion, les Conseillers pédagogiques, les Coordinateurs accueil ou les Agents conseil organisent des actions (avec la collaboration éventuelle d'autres partenaires) qui portent sur différentes thématiques.

Parmi celles-ci, des actions liées à un accueil de qualité, à la mise en place conjointe d'activités en lien avec les projets d'accueil et les plans d'amélioration de la qualité ou à d'autres sujets, en lien avec l'accueil de la petite enfance.

Les secrétariats des Administrations subrégionales sont des interlocuteurs privilégiés pour vous renseigner sur la tenue de ces dispositifs dans votre région.

Par ailleurs, **les milieux d'accueil relevant du Fonds social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants (Fonds MAE)**, c'est-à-dire les milieux d'accueil qui relèvent de la commission paritaire 332, ont notamment accès (gratuitement en ce qui concerne les travailleurs salariés) au catalogue de formation **FORMAPEF**. Celui-ci propose des modules de formations avec une approche transversale et des modules spécialement adaptés aux milieux d'accueil.

Pour plus d'informations sur les différentes initiatives proposées par le Fonds MAE, nous vous invitons à consulter leur site Internet : [www.fondsmae.org](http://www.fondsmae.org)

De plus, dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'APEF et l'ONE, **l'ensemble des milieux d'accueil relevant précédemment du Fonds des Equipements et des Services Collectifs (FESC)** ont accès, cette année, aux initiatives proposées par le Fonds MAE et ce, de façon indépendante à leur statut administratif.

Pour plus d'informations sur les actions spécifiques proposées pour les institutions ex-FESC, nous vous invitons à consulter ce **lien**

## UNE MESURE SPÉCIFIQUE POUR LES ACCUEILLANT(E)S AUTONOMES ET CONVENTIONNÉ(E)S

Depuis 2008, en vue de faciliter l'accès aux formations continues, les accueillant(e)s et les co-accueillant(e)s d'enfants à domicile ont la possibilité, s'il(elle)s rem-plissent quelques conditions, de prétendre à un **incitant annuel** pour leur participation à une ou deux journées de formation continue pour l'année écoulée.

En 2014, 2026 accueillant(e)s autonomes et convention-né(e)s ont introduit une demande et ont bénéficié de cet incitant.

Pour l'accueillant(e), les conditions pour bénéficier de cet incitant sont :

- être autorisé(e) sur l'année de référence ;
- avoir suivi l'équivalent de minimum 1 journée de formation continue (6h) au cours de l'année de référence ;
- avoir suivi une formation en lien avec le métier d'accueillant(e) d'enfants (liens avec le Programme triennal de formations continues).

Les thèmes des formations auxquels les accueillant(e)s et co-accueillant(e)s ont participé sont analysés et participent aussi à l'élaboration du plan annuel (priorités annuelles qui orientent les formations à subventionner).

Le **formulaire de demande d'incitant** a été envoyé aux accueillant(e)s autonomes et aux Services d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s. Pour rappel, il devra être complété et renvoyé au Service de Formations continues de l'ONE au plus tard pour le mercredi 15 janvier 2016.

Isabelle VANVAREMBERGH  
Responsable de la Direction Psychopédagogique ONE  
Laurence DE PAUW  
Conseillère en formation continue  
Direction Psychopédagogique ONE